

Réunion des directeurs

Le 9 septembre
À l'inspection de Toul

Atelier

sécurité et numérique

À propos de la sécurité

- Le protocole sanitaire et sa mise en œuvre
- PPMS et exercices obligatoires
- Agréments
- Classes de découverte
- L'EPS

Le protocole sanitaire



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades



Une rentrée
ordinaire

Les gestes
barrières et leurs
enseignements

Le port du
masque

Le protocole sanitaire

La circulaire du plan de continuité pédagogique

Le scénario de référence pour la prochaine rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées.

Il est cependant nécessaire de **préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020.**

Dans cette optique, la circulaire présentant le plan de continuité pédagogique pose des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en cas de dégradation de la situation sanitaire à la rentrée scolaire 2020.

Ce plan de continuité ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales.

Deux hypothèses sont envisagées :

- **Hypothèse 1** : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.
- **Hypothèse 2** : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

DIRECTEURS D'ÉCOLE, CHEFS D'ÉTABLISSEMENT : QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N°1



L'élève est identifié comme un « cas contact à risque » de Covid-19¹

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin(ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après une période de 14 jours (voire plus s'il vit sous le même toit que la personne malade).

CAS N°2



L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin(ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.

CAS N°3



L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs²

- Le directeur d'école ou le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.

Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, ou le chef d'établissement propose une solution de continuité pédagogique.

Liste des symptômes évocateurs

Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants :

- infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre,
- fatigue inexplicquée,
- douleur musculaire inexplicquée,
- maux de tête inhabituels,
- diminution ou perte du goût ou de l'odorat,
- diarrhée

PPMS : Plans particuliers de mise en sécurité

- Le PPMS risques majeurs
- Le PPMS attentat/intrusion

Mises à jour, envoi, intitulés, directives, accompagnement

ATT_INT_VILLE_MAT ou ELEM_NOM de L'ECOLE_RNE

RM_VILLE_MAT ou ELEM_NOM_RNE

Les exercices de sécurité

- ▶ Incendie : un avant fin septembre (+ un autre)
- ▶ Attentat / intrusion : avant les vacances d'automne
- ▶ Risques majeurs /confinement
- ▶ Attentat /intrusion : évacuation ou confinement selon ce qui a déjà été fait
- ▶ Incendie : inopiné
- ▶ Autant que nécessaire !

Les agréments

- Dans quels cas ?
- Procédure
- Les stages d'agréments

Les classes de découverte

- Procédure / Précautions
- Délais
- Projet pédagogique (visées / test d'aisance aquatique à prévoir ? / agréments vélo ?)



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION DES DIRECTEURS

Circonscription de Toul

2 rue de la Légion Etrangère

BP 30315

54201 TOUL Cedex

- ÉCOLE : _____
- NOM du directeur/de la directrice : _____

Classe de découverte

Intention : OUI NON

Si oui, mois souhaité de départ :

Agréments Bénévoles

Natation : OUI NON

Cyclisme : OUI NON

Date du cycle : _____

FORMATION CONTINUE

Noter ici **les sujets** pour lesquels vous souhaiteriez un temps de formation en tant que directeur-trice :

AGENDA

- **15 septembre** : réunion de préparation du projet BEF à l'inspection de 17h à 18h : **Souhaitez-vous (ou un collègue de votre école) participer au groupe de pilotage du nouveau projet BEF en lien avec la liberté et l'oral ?**

- **14 octobre** : formation directeurs – 9h00-12h00 à l'inspection

L'EPS

➤ L'enseignement de la natation Ovide

- Taux d'encadrement (attention présence enfants de maternelle)
- ASSN

➤ Fiche EPS

Il s'avère désormais essentiel que les cours d'EPS reprennent dans l'emploi du temps des élèves, quel que soit le niveau de classe, sur des temps scolaires qui donnent accès aux équipements sportifs. L'utilisation de ces installations sportives doit se faire autant que possible comme les autres années afin de garantir le bénéfice d'équipements dédiés.

S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures, l'activité physique est naturellement possible en gymnase. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases permettent la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs (step, danse, préparation physique, ateliers de gymnastique, etc.).

S'agissant des activités aquatiques, elles sont possibles et organisées dans le respect de la réglementation applicable et des règlements de chaque piscine (dont se déduit le nombre d'élèves dans une même ligne d'eau).

Usage des vestiaires

Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si toutefois l'utilisation de vestiaires est inévitable, le protocole sanitaire s'applique.

Matériel

Le protocole précise que « l'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise ». Par conséquent, l'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment.

Le sport scolaire

Les activités de l'association sportive reprennent dans les mêmes conditions. L'AS peut faire des propositions innovantes pour une organisation de reprise où l'activité physique sera prépondérante dans le temps scolaire comme périscolaire.

La question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS, USEP et UGSEL).

La rentrée doit donc être progressive et adaptée, mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche et source d'apprentissages réels. Les professeurs des écoles et les professeurs d'EPS sont compétents pour adapter leur organisation, leur enseignement et leur projet pédagogique à ces conditions sanitaires ; les programmes de la discipline le permettent.

À propos du numérique

- PARTAGE et les services disponibles



Vidéo des outils numériques académiques

Outils numériques académiques

- La protection des données personnelles et l'usage des ressources numériques gratuites : [exemple d'une fiche sur Partage](#)

MON ESPACE **MES PARAMÈTRES** **MES APPLICATIONS** **MES ALERTES** **CONTRIBUER**

OUTILS

- ACT** aménagement condition de ...
- GRR** gestion et reservation de...
- A** antivirus

OUTILS DE COMMUNICATION

- SE** sondage express
- LD** listes de diffusion
- EFV** envoi fichiers volumineux
- IC** instances de concertation
- APR** aide a la planification d...

OUTILS DE TRAVAIL COLLABORATIF

- E** espa
- ESC** esconame
- CSE** choisir son espace collab...

RESSOURCES HUMAINES

- PAF** paf
- ED1** enquête duer 1er degré
- RE** ressac

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- RSS** registres sante et securi...
- ED1** enquête duer 1er degré

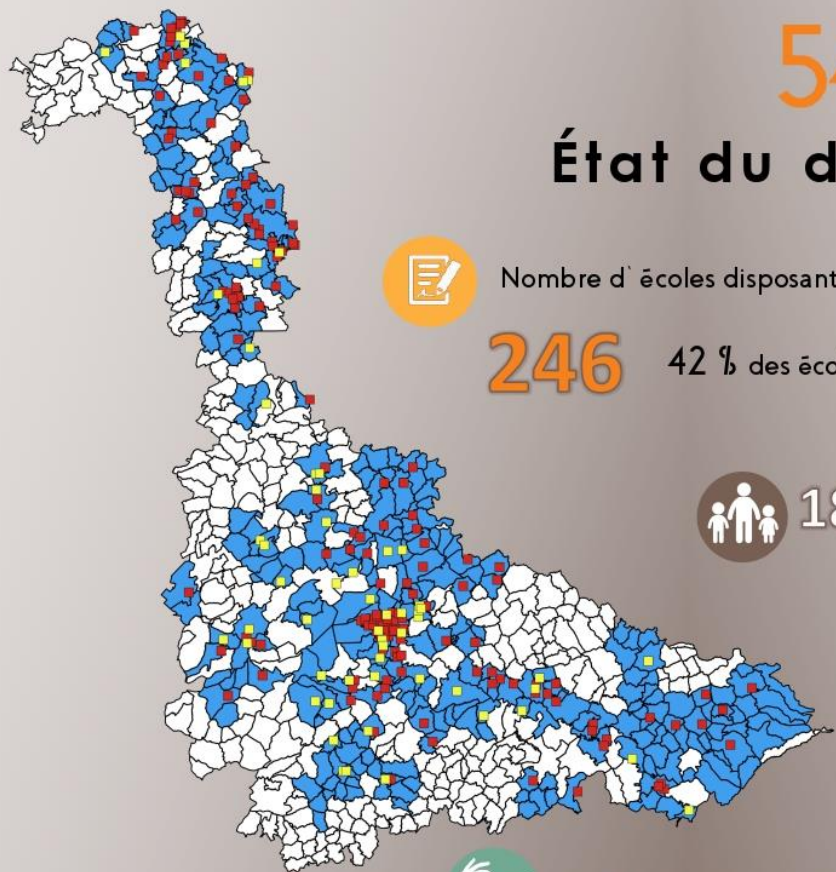


54numérique

le numérique éducatif à l'école

État du déploiement ENT

Décembre 2019



Nombre d'écoles disposant d'un ENT

246 42 % des écoles de Meurthe et Moselle



185 ENT ECOLE

75 % des ENT



61 ENT exploration classe

25 % des ENT



REPARTITION des SOLUTIONS ENT par EDITEUR présent

93 % 227 ENT ONE

7 % 19 ENT BENEYLU



FORMATION des PERSONNELS ENSEIGNANTS

43 FORMATIONS NUMERIQUES engagées depuis septembre 2019

13 Formateurs ERUN : Enseignants Référents aux Usages du Numérique



Evolution du déploiement ENT



Etat du déploiement dans le Toulois.

année scolaire 2020-2021

